

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018 A 19 HEURES**

Convocation du 9 juillet 2018.

Le 12 Juillet 2018 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

**Présents** : MM. Alain Valla, Maire ; Erik Vanneau, Denis Lallemand, Georges Boissy, Catherine Bonhumeau, Adjointes ; Mmes Antonia Garcia, Dominique Gonzalvez, Jacqueline Lafosse, Fabienne Grandclère, Estelle Fournier, Conseillères Municipales ; MM. Frédéric Mezzapelle, Frédéric Caenevet, Jean-Marie Gérard, Jean-Pierre Crétin, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme Annie Piccotti (pouvoir à M. Valla), Mme Nadège Klein (pouvoir à Mme Fournier), Stéphane Durand, Eric Meslier.

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 14 juin 2018 est entériné, à l'unanimité des membres présents.

---

### **1. EQUIPEMENT INFORMATIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE LE PRE VERT :**

Mme Fabienne Grandclère présente au Conseil Municipal 4 devis pour l'équipement de l'école élémentaire en matériel informatique, conformément à l'enveloppe financière votée au budget primitif. Il était prévu alors l'acquisition d'un tableau interactif et de 24 tablettes. Elle indique que le matériel utilisé actuellement date de 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VOTE l'abandon du 1<sup>er</sup> choix fait lors du vote du budget 2018
- APPROUVE la proposition d'équipement de VPI pour 2 salles de classe ainsi que 7 ordinateurs équipés de logiciels pour un coût TTC de 9030 €.

Mme Fabienne Grandclère quitte la séance à 19h30 et donne pouvoir à Mme Dominique Gonzalvez.

### **2. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LES RAVINS DE COMBE MAÇON ET SOUCHERE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de C2i concernant la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation des études et travaux d'aménagement des berges et pièges à cailloux des ravins de Combe Maçon et de Souchères.

Le montant de la prestation dans son ensemble s'élève à 16 350 € HT (tranche ferme et option) :

- Tranche ferme : maîtrise d'œuvre des ouvrages à réaliser sur les deux ravins : 13 750 € HT
- Option : dossier loi sur l'eau : 2 600 € HT.

Un relevé topographique de la zone a été commandé à un géomètre expert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (16 voix pour) :

Considérant la nécessité de prendre en compte le risque inondation sur les zones habitées au Nord de la commune et de proposer des solutions adaptées ;

- APPROUVE la mission de maîtrise d'œuvre présentée dans son intégralité.
- AUTORISE M. le Maire à valider cette commande.

### **3. VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL DEVANT L'ECOLE ELEMENTAIRE (AE 37) :**

La commune est propriétaire pour ½ d'un bâtiment situé en bordure de voie communale sur la zone de Savinas. Ce local inoccupé est dépourvu de tout raccordement aux réseaux et situé en zone rouge du PPRI.

Le Président de l'Association de Chasse Communale a fait connaître son intérêt pour acquérir ce bâtiment

pour les réunions et les activités de son association. Il pourrait aussi proposer l'achat au propriétaire de la deuxième partie.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que ce bâtiment situé à proximité de l'école élémentaire est incompatible avec l'activité proposée

Par 13 voix contre, 2 abstentions (Mme Fournier et pouvoir de Mme Klein) et 1 voix pour (M. Mezzapelle) se prononce contre la cession de ce bâtiment à l'ACCA.

#### **4. DROIT DE PREEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, DE FONDS DE COMMERCE – PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE :**

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée municipale la délibération du 12/06/2012 pour le principe du soutien communal au commerce local.

Il présente la demande de M. Cordier et de sa fille qui sollicitent l'abandon de ce droit de préemption pour le bâtiment dont ils sont propriétaires en bordure de la RD86 (anciens commerces électroménager, pêche et chasse, boulangerie) depuis longtemps inoccupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix contre et 1 abstention (M. Mezzapelle) se prononce contre l'abandon du droit de préemption dans cette zone.

#### **5. POSE DES COMPTEURS LINKY :**

M. le Maire a communiqué au conseil une note juridique de l'Association des Maires de France où il apparaît que le Maire n'est pas compétent pour s'opposer au déploiement des compteurs Linky. Les compétences en la matière sont conférées aux autorités nationales, notamment pour veiller à la préservation de la santé humaine et à la conformité des dispositifs de comptage aux référentiels de sécurité. Après en avoir délibéré, à la question le Conseil Municipal se prononce-t-il par un avis sur le déploiement des compteurs Linky, par 15 voix contre et 1 voix pour (M. Mezzapelle qui a présenté la délibération de la commune de Charmes sur Rhône), le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer.

#### **6. ASSIGNATION DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le document relatif à l'assignation devant le Tribunal de Commerce d'Aubenas du liquidateur amiable de la SARL l'Atelier d'Architecture ATTWOOD SAMARD, Cabinet en charge du projet de construction des habitations sises Route du Serre, où un important éboulement de terrain s'est produit les 4 et 5 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme Fournier et pouvoir de Mme Klein) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de ce dossier d'assignation devant le Tribunal de Commerce d'Aubenas.
- DESIGNER Maître CHAMPAUZAC, Avocat, 36 Impasse Raymond Daujat 26200 Montélimar, pour représenter la commune dans cette instance.

#### **7. AVANCEMENTS DES TRAVAUX :**

- Rapporteur M. Denis Lallemand, Adjoint.

- **Confortement route ancien cimetière :**

La maîtrise d'œuvre de cette opération le SDEA présentera le projet le 25/07/2018 à 9h en Mairie. Un levé topographique a été effectué.

Pour la réalisation du projet, un élagage est à effectuer. Le devis de l'Entreprise Dupré Latour, mieux disante est retenu pour 8 405 €.

**- Ecole maternelle :**

Il est prévu l'aménagement des abords de l'Ecole Maternelle, des entrées, des cours intérieures, l'enveloppe budgétaire est de 156 950 €. Une recherche de maîtrise d'œuvre est en cours pour piloter ce projet. La pose de la clôture pour sécuriser ce bâtiment est prévue pour le 24/07/2018.

**- Eclairage Public Vieux Village :**

La commission devra faire un choix de lampadaires pour ce secteur en septembre.

**- Suppression de branchements en plomb au Vieux Village :**

310 ml de conduites principales en plomb et 21 branchements ont été remplacés. La réception des travaux est en cours.

- Rapporteur M. Georges Boissy, Adjoint.

**- Climatisation de la Mairie :**

Travaux en cours.

**- Vidéo protection :**

Un appel d'offres a été lancé, l'ouverture des plis est prévue le 24/07/2018.

**- Vieux Village :**

Accès à l'aire de jeux et au parking : goudronnage.

Protection de l'aire de jeux : pose d'une barrière pour interdire l'accès aux voitures.

**- Maison Marguerite :**

Climatisation et électricité en cours

- Rapporteur M. Jean-Marie Gérard.

**- Construction d'un muret aire de jeux Quartier Rely en commande.**

**- Acquisition de bancs et de tables**

- Rapporteur M. Erik Vanneau, Adjoint.

**- La salle d'exposition La Succulente est utilisée de la mi-juin à fin octobre par divers exposants.**

- Rapporteur Mme Catherine Bonhumeau, Adjointe.

**- L'accueil de la Mairie a été rénové : nouveau mobilier installé. Il convient de prévoir des travaux de peinture pour finaliser ce projet.**

**- Le CCAS organise un voyage au Parc des oiseaux le 22 septembre prochain, inscriptions en cours.**

**- Pour le repas des aînés de fin d'année, l'âge minimum d'invitation est laissé à 60 ans.**

## **8. DIVERS :**

- M. le Maire indique qu'à la suite du plan mercredi annoncé par le Ministère de l'Education Nationale, le mercredi sera considéré comme une journée périscolaire. La conséquence : le CIAS de la CAPCA ne pourra pas intervenir et il revient à la commune d'assurer ce service. Afin d'organiser la rentrée une rencontre est prévue avec la MJC Centre Social 3 Rivières le 20 juillet.

- Protection des puits d'eau potable : Une réflexion est en cours avec le bureau d'études RCI, le Syndicat des Eaux, la CAPCA pour pallier à leur vulnérabilité après grosse érosion de la berge. L'interconnexion déjà existante avec le réseau AEP de La Voulte sur Rhône en cas d'urgence est à l'étude avec des travaux à prévoir.
- Une rencontre avec les riverains de la Salle des Fêtes Marly est prévue le 13 juillet pour évoquer les nuisances aux abords de cet espace. Un point sera fait sur les modalités d'intervention de la Gendarmerie. Un dossier complet sera envoyé à Monsieur le Préfet.
- CAPCA : Au conseil communautaire du 11 juillet, il a été décidé de déclarer d'intérêt communautaire la piscine tournesol de notre commune. Le prélèvement sur les attributions de compensation de la commune sera limité à 60 % de la charge nette annuelle de fonctionnement. Pour l'investissement, aucun prélèvement ne sera effectué au titre des coûts de renouvellement.
- Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme Agnès De La Cruz, conseillère municipale déléguée (lettre jointe).

La séance est levée à 21h40.